



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20230919-DL_190923_701-DE

S²LOW

N° 701/2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 30

- Pour : 30
- Contre : 00
- Abstention : 00
- Non-votants : 03

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER
M. Armand BEGUELIN représenté par Mme Céline BEYNEIX à partir de 11 heures et 35 minutes

Absents

M. Yann BOMPARD
M. Jonathan ARGENSON
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Jonathan ARGENSON
Mme Marie-France LORHO
M. Ronan PROTO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 701/2023

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À DIVERSES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Considérant que la commune d'Orange souhaite, d'une part, soutenir ses associations, et d'autre part, épauler les sportifs qui mettent la Ville à l'honneur ;

Considérant qu'il convient de valider les demandes de subventions ci-après :

	Associations	Actions	Montants
1	Mistral Triath'Club Mme Marie-Laure DELFOUR	- Participation de 2 triathlètes en format S au Championnat de France de Triathlon qui s'est déroulé le samedi 2 juin 2023 à Gravelines - Participation de 5 triathlètes en format S et XS au Championnat de France de Triathlon qui s'est déroulé le lundi 4 juin 2023 à Gravelines - Participation de 5 aquathlètes en catégories benjamins et benjamines au Championnat de France d'Aquathlon qui s'est déroulé le samedi 8 juillet 2023 à Mesnard la Barotière - Participation d'une triathlète au Championnat d'Europe Multisports qui s'est déroulé le dimanche 27 août 2023 à Menen en Belgique	1 350€
2	Union Athlétisme Orangeois Mme Stéphanie WEILER	- Qualification de deux athlètes au Championnat de France qui s'est déroulé le 2 juin 2023 à Laval - Qualification d'un athlète au Championnat de France qui s'est déroulé le 24 juin 2023 à Fontainebleau	300€
3	Club Cible Orange M. Jean CALVAT	Qualification de deux tireurs de l'École de Tir au Championnat de France des Écoles de Tir qui s'est déroulé du 26 au 29 mai 2023 à Monbellard	200€
4	Association Les Pétangueules Mme Françoise ALIGNAN	Qualification de trois juniors au Championnat de France Jeunes qui s'est déroulé le 27 mai 2023 à Salon de Provence	150€

M. Yann BOMPARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Nicolas ARNOUX (procuration donnée à M. Jonathan ARGENSON) ne prennent ni part au débat, ni au vote et quittent le Conseil Municipal à onze heures et trente-huit minutes.

A l'unanimité,

DECIDE

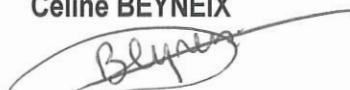
Article 1 : d'allouer les subventions exceptionnelles aux 4 associations comme susmentionnées dans le tableau.

Article 2 : de dire que ces associations ont satisfait aux conditions de déclarations prévues par la réglementation.

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Celine BEYNEIX



Le Maire
Yann BOMPARD

